

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 novembre 2018

## **La commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers publiera prochainement un communiqué de presse à l'occasion de chacune de ses décisions**

**A compter du 1er janvier 2019, les décisions rendues par la commission dans les procédures de sanction feront systématiquement l'objet d'un communiqué de presse, à la fois en français et en anglais, à des fins pédagogiques.**

L'objectif de cette publication est de mieux informer sur les décisions de la commission en présentant au public, tant en France qu'à l'étranger, et notamment aux professionnels et investisseurs, les points essentiels de ces décisions.

Le public pourra consulter la décision elle-même en français sur le site Internet de l'AMF.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org>

**Contact presse :**

Direction de la communication de l'AMF - Charlotte Garnier-Peugeot - Tél : +33 (0)1 5345 6034 ou +33 (0)1 5345 6028

---

**SUR LE MÊME THÈME**

---

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

SANCTIONS &amp; TRANSACTIONS

02 juin 2022

Principes directeurs  
issus de la  
jurisprudence 2003-  
2020 – Commission  
des sanctions et  
juridictions de recours

COMMUNIQUÉ COMMISSION  
SANCTIONS

SANCTIONS &amp; TRANSACTIONS

30 mai 2022

La Commission des  
sanctions de l'AMF  
sanctionne un  
conseiller en  
investissements  
financiers et son  
dirigeant pour des  
manquements à leurs  
obligations  
professionnelles

COMMUNIQUÉ COMMISSION  
SANCTIONS

SANCTIONS &amp; TRANSACTIONS

10 mai 2022

La Commission des  
sanctions de l'AMF  
sanctionne une société  
de trading et trois  
traders néerlandais  
pour des  
manquements de  
manipulation de cours

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02